



# PRÉVENTION HABITATION

Incendies, cambriolages, dégâts des eaux : les bons gestes pour protéger votre logement

En France, en 2022, environ 250 000 incendies domestiques, plus de 198 000 cambriolages et 4 160 dégâts des eaux ont été recensés. La protection de votre habitation est donc essentielle pour vous prémunir de ces risques. Voici nos conseils pratiques :

Avant toute chose, vérifiez que votre contrat d'assurance habitation est à jour.

Source : France assureurs

## PRÉVENTION DES INDENNIES

- Installez un détecteur de fumée (norme NF-EN 14604) près des chambres ;
- Éteignez vos appareils électriques, ne les laissez pas en veille ;
- Évitez de surcharger les prises électriques ;
- Gardez allumettes et briquets hors de portée des enfants ;
- Ne laissez jamais des ustensiles de cuisson sans surveillance sur le feu ;
- Éloignez objets et produits inflammables des sources de chaleur ;
- Ne ravivez pas un feu de barbecue avec de l'essence ou de l'alcool ;
- Faites vérifier régulièrement les installations électriques, de gaz et de chauffage ;
- Faites ramoner votre cheminée annuellement ;
- Équipez-vous d'un extincteur.

Source : Assurance Prévention - Les incendies domestiques : les prévenir et savoir réagir !

## PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

- Ne parlez pas de votre départ sur les réseaux sociaux ;
- Mettez vos objets de valeur en lieu sûr ;
- Installez des systèmes de sécurité (caméras, détecteurs, alarmes) ;
- Renforcez les ouvertures (portes, serrures, vitrages, clôtures) ;
- Assurez-vous que toutes les portes et fenêtres sont fermées ;
- Prévenez vos voisins de votre absence ;
- Transférez les appels de votre ligne fixe vers votre portable ;
- Inscrivez-vous au service « Tranquillité Vacances » de la gendarmerie ;
- Contactez une société de gardiennage ;
- Confiez votre maison à des amis ou à de la famille.

Source : Ministère de l'intérieur - Ma Sécurité Cambriolages : comment réagir et limiter les risques ?

## PRÉVENTION DES DÉGÂTS DES EAUX

- Laissez vos robinets d'alimentation accessibles et inspectez régulièrement vos conduites d'eau ;
- En cas d'absence prolongée du domicile, fermez les arrivées d'eau ;
- Surveillez l'état des joints des sanitaires, appareils électriques, de chauffage et l'étanchéité des fenêtres ;
- Vérifiez votre consommation d'eau en relevant le compteur avant de dormir et au réveil. Une variation indique une fuite ;
- Ne quittez jamais votre domicile en laissant une fenêtre entrouverte, un changement de temps peut survenir ;
- Nettoyez 2 fois par an votre VMC afin de faire circuler l'air dans les pièces humides.

Source : Assurance Prévention - Dégâts des eaux, la vigilance reste de mise.

Ref : ©Envato Pty Ltd / Document sans valeur contractuelle - 37A-FP\_MRH / 0624